

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2021

DCM N° 21-12-16-2

Objet : Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable - année 2020.

Rapporteur: M. VICK

Le rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable répond aux exigences de la loi Grenelle 2 et à son décret d'application du 17 juin 2011 demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants l'établissement annuel d'un tel rapport.

Il doit être axé sur les cinq finalités de développement durable inscrites à l'article L 110-1 du Code de l'Environnement, et comporter d'une part, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part, le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

L'année 2020 a été marquée par des périodes de confinement successives et la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale. Le bilan 2020 n'est ainsi pas représentatif des nouvelles priorités qui ont été fixées.

Par ailleurs, la nouvelle municipalité a fait réaliser une évaluation de la situation de la Ville de Metz au regard du développement durable afin de déterminer sa responsabilité sociétale. La volonté consiste à s'inscrire dans la dynamique des Villes en Transition en cohérence avec les 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.

Aussi, et au regard de cette évaluation, le présent rapport pose les bases de nouvelles orientations et de nouveaux objectifs en matière de transition écologique et solidaire fixés par la municipalité à l'horizon 2030 avec une première échéance à 2026.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Locales, pris notamment en son article L 2311-1-1 et D

2311-15,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » rendant obligatoire pour la Ville de Metz la rédaction d'un rapport annuel d'évaluation de sa situation en matière de développement durable,

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 d'application de la Loi Grenelle 2,

VU le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies,

CONSIDERANT que l'évaluation des politiques de développement durable menées par la Ville de Metz est une obligation légale et qu'elle doit être présentée préalablement au débat sur le projet de budget,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE de la présentation du présent rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable et de la tenue du débat.

Service à l'origine de la DCM : Mission transition écologique et solidaire
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8 Dont excusés : 8

Décision : SANS VOTE

Rapport sur la situation
de la Ville de Metz en matière de

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

SOMMAIRE

ÉDITO	p3	ORIENTATION STRATÉGIQUE 3	
Comment aborder ce rapport 2020 ?	p4	Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations	p24
Les objectifs du développement durable 2030 de l'ONU	p4	■ Action sociale et insertion	p25
Les finalités du développement durable et les principaux objectifs à Metz	p6	■ Insertion par l'activité économique	p26
Idéogrammes des objectifs	p6	■ Égalité des femmes et des hommes	p27
		■ Solidarité entre territoires pour une eau de qualité	p28
		■ Proximité et démocratie active	p29
		L'Eurométropole de Metz dans le domaine de l'inclusion	p30
ORIENTATION STRATÉGIQUE 1		ORIENTATION STRATÉGIQUE 4	
Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains	p7	Développer des modes de production et de consommation responsables	p31
■ Éducation au développement durable	p8	■ Gestion des déchets, propreté et économie circulaire	p32
■ Emploi	p9	■ Consommation d'eau	p33
■ Santé-environnement	p10	■ Collectivité responsable	p34
• Qualité de l'air	p10	• Alimentation durable	p34
• Santé et sécurité au travail	p11	• Achats responsables	p35
• Éco-mobilité	p12	• Éco-manifestations	p36
		■ Économie sociale et solidaire	p37
		■ Consommation responsable	p38
ORIENTATION STRATÉGIQUE 2		ORIENTATION STRATÉGIQUE 5	
Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets	p13	Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources	p39
■ Transition énergétique	p14	■ Réservoir de biodiversité et continuités écologiques	p40
• Énergies renouvelables	p14	■ Protéger les milieux et les ressources	p41
• Rénovation énergétique	p15	■ Place de l'animal dans la ville	p42
• Constructions neuves	p16	■ Sensibilisation à la nature en ville	p43
• Lutte contre la précarité énergétique	p17	Responsabilité sociétale de la Ville de Metz	p44
■ Atténuation du changement climatique	p18	Résultats du baromètre AFNOR	p45
• Réduire les émissions de GES	p18		
• Réduire l'empreinte carbone	p19		
■ Adaptation au changement climatique	p20		
• Adaptation à la chaleur	p20		
• L'eau potable	p21		
L'Eurométropole de Metz en matière de mobilité durable	p22	GLOSSAIRE	p46

ÉDITO

Pour une « Nouvelle Approche » de la transition écologique à Metz

Encadré par la loi « Grenelle 2 », le rapport de développement durable est obligatoire pour toutes les communes de plus de 50 000 habitants. La Ville de Metz n'y fait pas exception.

Depuis sa prise de fonction en juin 2020, la nouvelle municipalité a mis en place de nombreuses actions dans le cadre d'un engagement pour la transition écologique, conformément à notre programme municipal.

Parce que l'urgence écologique se fait chaque jour qui passe davantage sentir, nous avons souhaité revoir de A à Z la façon dont était pensée ce rapport.

Pour être performant et efficace, malgré la situation financière exsangue de la collectivité dans l'état où nous l'avons trouvée à notre arrivée, il faut avoir des indicateurs précis permettant un suivi rigoureux et des comparaisons entre structures équivalentes pour stimuler notre action municipale.

Le référentiel choisi est celui des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies et s'inscrivant dans l'Agenda 2030. C'est désormais un phare pour orienter et affiner nos actions.

Exit les « indicateurs maisons » choisis en interne pour maximiser les scores de réussite, l'heure est aujourd'hui à la transparence et à l'efficacité.

La mise en place d'une double entrée de lecture, avec d'une part la fin du mandat en 2026 et d'autre part la date butoir de 2030 pour atteindre les objectifs onusiens, nous oblige à penser la transition écologique sur une échelle de temps réaliste qui s'inscrit dans le temps long et vise des objectifs systémiques, sans céder aux micros-actions de la politique politicienne.

L'identification des compétences municipales et celles de nos partenaires par rapport aux différentes politiques publiques donnera aussi aux Messins une vision claire du « qui fait quoi » et une meilleure compréhension des enjeux au regard des différentes instances qui composent notre vie démocratique.

Nous sommes ainsi ravis de vous présenter ici ce rapport 2020. Il marque le début de la réinvention de notre politique de transition écologique à Metz, avec des indicateurs clés de performance, pour un service concret rendu aux habitants, à la planète et aux générations futures.

Notre engagement est total !

François GROSIDIER
Maire de Metz
Président de l'Eurométropole de Metz
Vice-Président de la région Grand-Est
Membre honoraire du Parlement

Julien VICK
Adjoint au Maire délégué à la transition écologique et énergétique, lutte contre le dérèglement climatique. Qualité de l'eau et qualité de l'air

Comment aborder ce rapport 2020 ?

Marquée par plusieurs périodes de confinement successives et la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale, 2020 est une année particulière qui ne peut refléter un bilan représentatif des actions concrètes déployées comme les années précédentes.

Le rapport développement durable 2020 est avant tout transitoire et aborde plus particulièrement les orientations stratégiques et les objectifs de la Ville à l'horizon 2026 et 2030.

Les indicateurs mis en place permettront de suivre l'état d'avancement de ces objectifs dans le temps et les rapports annuels de développement durable mettront en avant les actions mises en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Ce rapport présente les différents objectifs pour 2026 et 2030 liés aux ODD ainsi que les mises en perspectives des programmes et des actions dont le déploiement sera poursuivi dans les années à venir.

Les objectifs du développement durable : les ODD 2030 de l'ONU

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par 193 pays aux Nations Unies en septembre 2015. Ces 17 objectifs s'accompagnent de 169 cibles liées entre elles et forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement durable comme le climat, la biodiversité, l'éducation, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture,...

un langage commun, les ODD ont pour ambition d'assurer une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030 et induisent la mise en œuvre de partenariats multi-acteurs.

Des déclinaisons territoriales de l'Agenda 2030 peuvent être engagées compte-tenu des leviers d'action dont disposent les collectivités avec leur rôle de relais et leur capacité à mobiliser les acteurs locaux.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- 7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12 Établir des modes de consommation et de production durables
- 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- 17 Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Les 5 finalités du développement durable et les principaux objectifs à Metz :

Finalité 1 : Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

Principaux ODD concernés :



Finalité 2 : Atténuer le changement climatique et adapter le territoire

Principaux ODD concernés :



Finalité 3 : Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations

Principaux ODD concernés :



Finalité 4 : Développer les modes de production et de consommation responsables

Principaux ODD concernés :



Finalité 5 : Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

Principaux ODD concernés :



Idéogrammes des objectifs :



Objectifs d'exemplarité de la Ville : fonctionnement interne ou réalisations directes de la Ville dans le cadre de ses compétences



Objectifs territoriaux : leviers partiellement entre les mains de la Ville, mise en mouvement des acteurs vers un résultat collectif (notamment en lien avec l'Eurométropole de Metz)

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

→ Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)





Périmètre de l'objectif

Les écoles, les crèches municipales ainsi que les MJC et les centres messins



75 % des enfants scolarisés sensibilisés à l'environnement et au développement durable à la fin de leur scolarité en élémentaire



100 % des enfants scolarisés sensibilisés à l'environnement et au développement durable à la fin de leur scolarité en élémentaire

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



En actions

- ✓ Il est prévu au moins une animation sur l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans le cursus scolaire à l'école et dans les crèches ainsi que dans le cadre d'activités périscolaires.
- ✓ Le projet éducatif territorial (PEdT) prévoit des actions de sensibilisation à l'EEDD sur les différents temps de l'enfant.
- ✓ Une démarche écoresponsable est engagée au travers des projets de développement durable pour l'ensemble des crèches.

Quelques chiffres

- 15 crèches municipales accueillant plus de 1 700 enfants
- 65 écoles accueillant environ 9 650 élèves
- + de 2 500 enfants sensibilisés aux déchets et à la propreté urbaine via le programme pédagogique dans les écoles en 2020
- En 2020, 9 coins nature avec l'association CPN les Coquelicots
- + de 50 % des enfants scolarisés sensibilisés au développement durable en 2018
- 26 enfants en situation de handicap accueillis dans les établissements d'accueil du jeune enfant municipaux et associatifs en 2019



Périmètre de l'objectif

Les agents municipaux ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), en incapacité permanente partielle (IPP) et en restrictions médicales



Viser 170 Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) ce qui correspond à environ 7% des agents (selon évolution des effectifs)



Viser 200 Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) ce qui correspond à environ 8% des agents (selon évolution des effectifs)

EMPLOI



En actions

- ✓ En lien avec le FIPHFP* (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), le référent handicap pilote des actions en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.
- ✓ L'assistante sociale du personnel écoute, conseille, oriente et accompagne les agents pour toutes les problématiques professionnelles, personnelles et familiales.
- ✓ Accueils Handuo et stagiaires en situation de handicap.

*Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées FIPHFP dans la fonction publique est un organisme français créé par le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006. Cette création découle de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Quelques chiffres

- 140 agents identifiés BOE bénéficiaires de l'obligation d'emploi (RQTH, IPP, restrictions médicales) en 2020 (5.92% des agents de la ville)
- 99 entretiens menés avec l'assistante sociale en 2020

Contribuer à l'épanouissement
de tous les êtres humains



Périmètre de l'objectif

À l'échelle du territoire
de l'Eurométropole.
Objectif engageant
d'autres acteurs pour un
résultat collectif



Viser 6 jours
en alerte PM10*



Viser zéro jour
en alerte PM10*

L'appellation "PM10" désigne
les particules fines en
suspension dans l'air dont le
diamètre est inférieur à 10
micromètres

SANTÉ & ENVIRONNEMENT



Qualité de l'air

En actions

- ✓ Plantation d'arbres par le biais de la démarche SESAME (services écosystémiques rendus par les arbres, modulés selon l'essence).
- ✓ Etude pour évaluer les impacts sur la population et les écosystèmes et pour estimer les coûts économiques menée par ATMO grand Est.
- ✓ Actions de végétalisation réalisées dans les écoles, des parkings, etc.
- ✓ Plan de Déplacement Urbain.
- ✓ Contrat Local de Santé (CLS).

Quelques chiffres

- -50% de particules fines en 10 ans et -51.14% de NOX (oxydes d'azote) entre 2015 et 2018 – source ATMO Grand Est
- 17 jours en alerte qualité de l'air en 2019

Contribuer à l'épanouissement
de tous les êtres humains



Périmètre de l'objectif

Uniquement pour les
accidents avec arrêt de
travail des agents (hors
accidents de trajets)

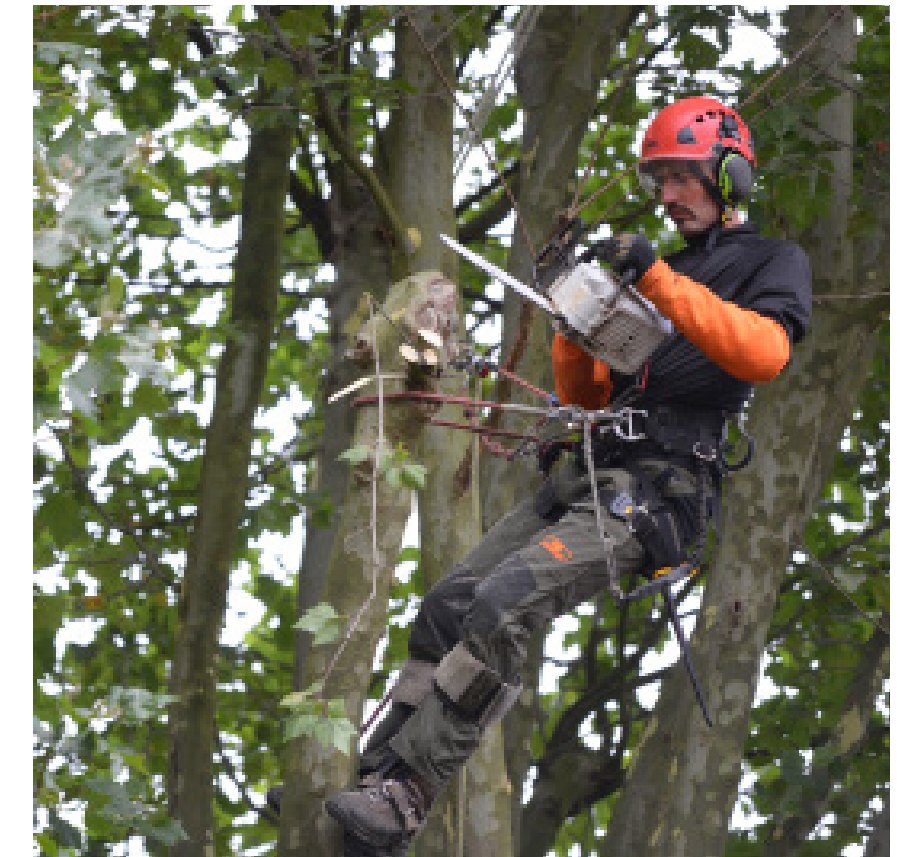


Réduire à 25 le taux
de fréquence* des
accidents de travail des
agents



Réduire à 28 le taux
de fréquence* des
accidents de travail des
agents

*taux de fréquence : nombre
d'accidents/nombre d'heures
travaillées x 1 000 000
(pour obtenir un chiffre
exploitable)



SANTÉ & ENVIRONNEMENT

Sécurité au travail

En actions

- ✓ Des démarches de prévention des risques professionnels sont pilotées et déployées par la Direction des ressources humaines (ex : la prévention des risques psychosociaux RPS, les troubles musculosquelettiques TMS, la qualité de vie au travail QVT, ...) ainsi que les liens avec les organisations syndicales au travers du comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail CHSCT.
- ✓ Une action particulière est menée sur les travailleurs isolés.
- ✓ Les actions de formations en lien avec une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences GPEEC sont assurées de manière continue.

Quelques chiffres

- 230 dossiers « maladie/arrêt de travail/maladie professionnelle / décès » instruits en 2020
- Taux de fréquence des accidents de travail de 31.57 en 2019 (28.4 en moyenne pour la fonction publique territoriale) et de 21.28 en 2020 (contexte de confinements)



Périmètre de l'objectif

Accidents en lien avec les déplacements professionnels et les trajets des agents municipaux



Sensibiliser aux déplacements alternatifs et former 60% des agents qui disposent d'un permis VL à l'éco-conduite



Sensibiliser aux déplacements alternatifs et former 100% des agents qui disposent d'un permis VL à l'éco-conduite



SANTÉ & ENVIRONNEMENT

Éco-mobilité

En actions

- ✓ Démarche plan de déplacements administration (PDA).
- ✓ Démarche de prévention des risques routiers menée avec la compagnie d'assurance de la Ville pour les déplacements professionnels.
- ✓ Poursuite des formations à l'écoconduite pour les agents.

Quelques chiffres

■ 402 agents formés à l'écoconduite depuis 2016

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

→ Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)





Périmètre de l'objectif

Concerne la réduction de la part du gaz, du fioul et de l'électricité non renouvelable, hors activités industrielles et hors transport sur le territoire messin

14



Atteindre 1/3 d'énergies renouvelables dans le mix des énergies consommées sur le territoire messin

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Énergies renouvelables

En actions

- ✓ Accord cadre pour l'achat d'électricité verte pour les bâtiments municipaux et l'éclairage urbain.
- ✓ Rénovation de chaufferies et de gymnases pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES.
- ✓ Mise en place d'installations photovoltaïques en partenariat avec l'UEM sur les toitures des bâtiments municipaux.
- ✓ Développement du réseau de chaleur avec une production de chaleur à biomasse.

Quelques chiffres

- **10 GWh** d'électricité verte achetés à l'UEM en 2020
- Objectif d'achat, en 2021, de **23 GWh** d'électricité verte qui correspondent à **100%** des consommations « patrimoine et éclairage urbain » de la Ville de Metz.



Périmètre de l'objectif

l'objectif concerne la réalisation d'audits énergétiques sur les entités et bâtiments municipaux de plus de 1 000 m² en lien avec le décret tertiaire

15



Planifier les travaux de rénovation énergétique de toutes les entités et bâtiments municipaux de plus de 1 000 m²



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Rénovation énergétique

En actions

- ✓ Démarche en lien avec l'application du décret tertiaire* : réalisation d'audits énergétiques.
- ✓ Lancement de la démarche SEQUOIA** en 2020.

*Le décret tertiaire n° 2019-771 du 23 juillet 2019 est relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire suivant 3 échéances (-40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050 par rapport à l'année de référence 2010).

** Programme permettant de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités.

Quelques chiffres

- **209** entités identifiées sont concernées par les audits énergétiques à effectuer dans le cadre du décret tertiaire.

Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets



Périmètre de l'objectif

Sur tous les terrains de la Ville de Metz et les Zones d'Aménagement Concertées (ZAC), écoquartiers Coteaux de la Seille et Sansonnet



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Constructions neuves

En action

- ✓ Démarche en partenariat avec l'organisme certificateur CERQUAL.



Viser 100% des constructions neuves certifiées NF Habitat HQE

Quelques chiffres

- 1 055 bâtiments ont obtenu une certification environnementale (BBC, HQE, etc...) en 2020.

Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets



Périmètre de l'objectif

Sur le territoire messin



viser 1 500 rénovations énergétiques de bâtiments d'habitation



viser 2 400 rénovations énergétiques de bâtiments d'habitation



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Lutte contre la précarité énergétique

En actions

- ✓ PACTE -15% : depuis 2020, la Ville de Metz expérimente aux côtés de l'ALEC du Pays Messin, un programme expérimental de lutte contre la précarité énergétique intitulé PACTE-15%. Porté par l'association AMORCE et cofinancé par des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), ce programme consiste à accompagner une centaine de foyers en précarité énergétique dans des travaux de rénovation énergétique de leur logement.
- ✓ SARE : l'Eurométropole et la Ville de Metz mènent une politique en faveur de la rénovation énergétique des logements par le biais de différents dispositifs : le SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) programme porté par l'ADEME et les collectivités.
- ✓ Les OPAH (opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat).
- ✓ Démarche en partenariat avec le CALM (centre d'amélioration du logement de la Moselle).

Quelques chiffres

- 250 à 300 propriétaires accompagnés dans la rénovation énergétique de leur logement à partir de 2022.



Périmètre de l'objectif
Concerne uniquement le patrimoine et les activités municipales

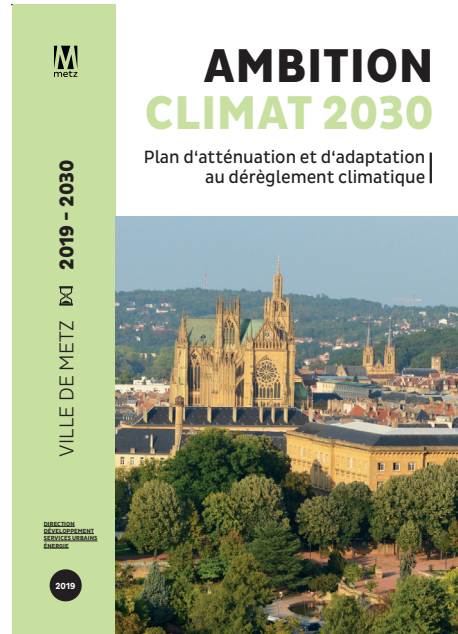


Réduire de 45% les émissions de gaz à effet de serre



Réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre

ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Réduire les émissions de GES

En actions

- ✓ Démarche « Ambition climat 2030 » qui représente le plan climat au niveau du territoire, du patrimoine et des services de la municipalité. L'enjeu : la mise en œuvre d'actions pour l'adaptation et l'atténuation face aux dérèglements climatiques.
- ✓ Convention des Maires européens.

Quelques chiffres

- Emissions de gaz à effet de serre des bâtiments municipaux : **4 757 teq CO2*** en 2019 (baisse de 3 à 4%/an en moyenne)
- Baisse de **37%** des GES entre 2010 et 2019 selon le bilan carbone du patrimoine et des services de la Ville de Metz

*Tonne équivalent CO2 : La tonne équivalent CO2 (eq CO2) est un indice issu du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) qui permet de comparer les impacts que les gaz à effet de serre (GES) ont sur l'environnement en simplifiant cette comparaison mais permet également de les cumuler grâce à un unique indice.



Périmètre de l'objectif
Concerne la réduction des gaz à effet de serre à l'échelle du territoire messin



Réduire de 31% les émissions de gaz à effet de serre du territoire



Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre du territoire



ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réduire l'empreinte carbone

En actions

- ✓ Plan climat air énergie territorial (PCAET) de l'Eurométropole et démarche Cit'ergie (label des collectivités engagées dans la transition écologique).
- ✓ Démarche « Ambition climat 2030 » au niveau de la Ville de Metz qui a pour objectifs la mise en œuvre d'actions pour l'atténuation des émissions de GES et l'adaptation de la Ville face aux dérèglements climatiques.

Quelques chiffres

- Baisse de **22,5%** de GES selon le bilan carbone sur l'ensemble du territoire entre 2010 et 2016



Périmètre de l'objectif
Territoire messin



60% des cours d'écoles auront fait l'objet d'une adaptation à la chaleur



100% des cours d'écoles auront fait l'objet d'une adaptation à la chaleur

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Adaptation à la chaleur

En action

- ✓ Contrat de Territoire Eau et Climat.

Quelques chiffres

- 10 écoles feront l'objet de travaux d'adaptation à la chaleur (végétalisation, plantation, désimperméabilisation, revêtement clair, création de mares, etc.) en 2021.



Périmètre de l'objectif
Territoire messin



60% des aires de jeux/aires de fitness/terrain multisports en accès libre équipés d'une borne-fontaine d'eau potable



100% des aires de jeux/aires de fitness/terrain multisports en accès libre équipés d'une borne-fontaine d'eau potable



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau potable

En action

- ✓ Offrir des points d'eau potable aux usagers. Pour la localisation, le choix a été orienté sur les espaces verts offrant déjà des services (aires de jeux/aires de fitness/terrain multisports...), ainsi que les espaces dédiés aux chiens en liberté.

Quelques chiffres

- 44 bornes-fontaines d'eau potable déjà réparties sur l'ensemble des quartiers messins, avec un objectif de 7 à 10 bornes-fontaines supplémentaires par an.

D'ici à 2030 sur le territoire messin, l'Eurométropole de Metz envisage, **en matière de mobilité durable :**

★ De traiter 100% des linéaires de zone 30. Sur les 368 km de voirie, 100 km sont identifiés comme réseau structurant où il est impossible d'abaisser la vitesse. En 2020, 141 kms de linéaires sont traités zone 30 sur les 268 kms de voiries existantes, soit 52.6%.

★ D'installer 150 bornes, Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sur le domaine public et dans les parkings publics. En 2019, 16 bornes ont été installées et 12 en 2020.

★ De multiplier le nombre de passages vélo par 2.5 (150%) par rapport aux résultats de 2022. Une étude, en lien avec le CEREMA, sur le niveau de fréquentation des vélos par la mise en place de compteurs vélos sur des voies passantes, sera lancée en 2022, et fixera les données de référence.

★ D'augmenter de 30% le nombre de validations des transports en commun. Plus de 23 millions de validations transport en commun en 2019 et 15 millions en 2020 du fait des périodes de confinement.

★ De mettre en place 20% des bus à très faible émission au sein du parc total des bus des TMM. Démarche de renouvellement de la flotte et acquisition de véhicules à hydrogène, de véhicules électriques et à très faibles émissions CO2 : 13 véhicules hydrogène prévus et 14 véhicules à renouveler (hybrides et très faibles émissions CO2) d'ici 2025. Actuellement le parc est composé d'environ 200 véhicules dont 4 en électrique, soit 2% du parc.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

→ Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)



Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations



Périmètre de l'objectif
L'objectif concerne uniquement les quartiers de la politique de la ville (QPV)



Réduire de 25% le taux de pauvreté monétaire dans les quartiers prioritaires



Réduire de moitié (50%) le taux de pauvreté monétaire dans les quartiers prioritaires

ACTION SOCIALE ET INSERTION



En actions

- ✓ Plan Pauvreté de l'Etat et les actions menées en matière de Politique de la ville : contrat de ville, gestion urbaine de proximité, emploi-insertion.
- ✓ En lien avec l'Etat, coordination du dispositif « quartiers d'été » qui consiste à renforcer les activités et les services de proximité proposés aux familles des quartiers prioritaires.
- ✓ En partenariat avec l'association Ecomédiance : réduction de la fracture numérique pour les familles les plus défavorisées par la fourniture d'ordinateurs reconditionnés.
- ✓ Achat de 110 ordinateurs portables remises à différentes associations.
- ✓ Développement de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).
- ✓ Labellisation du quartier de Borny en cité éducative.

Quelques chiffres

- Le taux de pauvreté monétaire est de **22,4%** (données 2018) sur l'ensemble de la Ville de Metz (la moyenne nationale se situe à 14,8% en 2018).



Périmètre de l'objectif
Territoire messin



En cours de détermination



En cours de détermination

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



En actions

- ✓ Permanences emploi dans les mairies de quartier.
- ✓ En lien avec l'Etat et le département de la Moselle, Atelier Chantier d'insertion porté par la Ville de Metz.
- ✓ Développement de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de Longue durée dans les quartiers de Metz Nord et Devant-les-Ponts.
- ✓ Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics.
- ✓ Feuille de route de l'ESS porté par le CCAS.

Quelques chiffres

- 23 postes en contrats aidés réservés à des personnes éloignées de l'emploi ou bénéficiaires des minimas sociaux
- En 2021, il est prévu de renforcer l'équipe « emploi insertion » avec l'embauche de 3 personnes
- En 2020, 129 431 heures ont été réalisées dans le cadre des clauses sociales



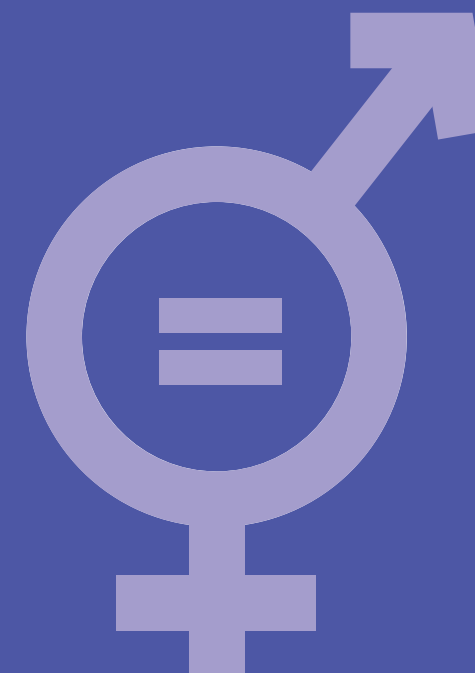
Périmètre de l'objectif
L'objectif prend en compte les fonctions de la direction générale des services, des directions générales adjointes et des directions de pôles de la Ville de Metz



Maintenir entre 40 et 60% la part des femmes et des hommes dans les fonctions de direction de la collectivité

ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

Rapport sur la situation d'égalité entre
LES FEMMES ET LES HOMMES
de la Ville de Metz



En actions

- ✓ Une mise à jour du guide relatif aux agressions et mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.
- ✓ Le périmètre sera étendu en prenant en compte également les postes des directrices et directeurs de pôles et missions des services de la Ville (environ une vingtaine de postes comptabilisés en plus).

Quelques chiffres

- Actuellement le pourcentage de femme aux postes de direction DGS et DGAs est de 40%.



Périmètre de l'objectif

L'objectif concerne le territoire et fait intervenir d'autres acteurs



Viser 55% de la surface agricole convertie sur la zone de captage du Rupt de Mad



Viser 100% de la surface agricole convertie sur la zone de captage du Rupt de Mad

SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES POUR UNE EAU DE QUALITÉ

Le Rupt de Mad



En actions

- ✓ Pour un bassin versant faisant 38 500 ha avec une surface agricole utile de 22 500 ha représentant la surface potentiellement convertissable.
- ✓ Prolongement des paiements pour services environnementaux (PSE) pour prendre en compte et permettre le développement des systèmes extensifs, de l'herbe, de l'agriculture bio, de l'agroforesterie.
- ✓ En lien avec le Plan Alimentaire Territorial de l'Eurométropole.

Quelques chiffres

- En 2019, 22 agriculteurs se sont engagés dans une démarche pluri-organismes pour aboutir à une évolution des pratiques agricoles sur la zone de captage du Rupt de Mad (système extensif, herbe, agriculture bio, agroforesterie)
- 3 295 ha convertis depuis 2018 sur la zone de captage du Rupt de Mad ce qui correspond à 14,6%



Périmètre de l'objectif

Territoire messin



En cours de détermination



En cours de détermination

PROXIMITÉ ET DÉMOCRATIE ACTIVE



En actions

- ✓ Comité Consultatif Communal composé de 5 commissions.
- ✓ 11 conseils de quartier se réunissant au minimum 3 fois par an, avec des réunions interquartiers.

Quelques chiffres

- L'année 2021 verra la mise en place du Comité Consultatif Communal qui sera composé de 55 membres issus de la société civile
- 11 conseils de quartier



D'ici à 2030 sur le territoire de Metz, l'Eurométropole de Metz envisage, **dans le domaine de l'inclusion :**

- ★ D'abaisser à 500 le nombre de points inaccessibles en voirie. En 2020, 719 points ont été identifiés comme inaccessibles.
- ★ De rendre 100% des arrêts de transports en commun accessibles aux personnes à mobilité réduite (hors arrêts identifiés comme impossibilité technique avérée). En septembre 2021, ce taux était de 69%.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

→ Développer des modes de production et de consommation responsables

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)



Développer des modes de production et de consommation responsables



Périmètre de l'objectif

L'objectif concerne uniquement les déchets collectés par le Pôle propreté urbaine de la Ville (dépôts sauvages et apports de déchets sur le site de transit des déchets).

Les autres déchets collectés sont de la compétence de l'Eurométropole

GESTION DES DÉCHETS & PROPRETÉ

ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Développer des modes de production et de consommation responsables



Périmètre de l'objectif

L'objectif concerne le réseau d'eau potable de la Ville de Metz

CONSOMMATION D'EAU



En action

✓ Démarche partenariale avec Veolia dans le cadre de la délégation de service publique et suivi par le syndicat des eaux de la région messine (SERM).

Quelques chiffres

- Consommation annuelle moyenne en eau potable par habitant à Metz : **47 m³** en 2019
- Quantité d'eau distribuée sur le ban communal : **6 783 966 m³**
- Rendement des réseaux d'eau potable sur le périmètre du SERM : **84.1%**
- En France, la consommation annuelle moyenne d'eau potable par habitant est de **53.4 m³**, soit **146 litres** par jour.



Maintenir à plus de 90% la valorisation des déchets collectés par le Pôle propreté urbaine

En action

✓ Actions de communication, de sensibilisation, de médiation et de verbalisation pilotées par le Pôle propreté urbaine.

Quelques chiffres

- **3 067** tonnes de déchets collectés par la propreté urbaine (pneus, feuilles mortes, sables de balayage, amiante, déchets ultimes, déchets incinérables, ...) en 2020
- Taux de recyclage de **97%** en 2019 et de **94%** en 2020.



Atteindre et maintenir 85% de rendement d'eau potable d'ici 2030

Développer des modes de production et de consommation responsables



Périmètre de l'objectif

L'objectif concerne les menus distribués dans les cantines scolaires municipales. L'objectif est visé en additionnant les parts d'origine bio + HVE + locales + équitables



Viser 70% de denrées dans les menus des cantines scolaires d'origine bio et/ou à haute valeur environnementale (HVE) et/ou locale et/ou équitable



Viser 100% de denrées dans les menus des cantines scolaires d'origine bio et/ou à haute valeur environnementale (HVE) et/ou locale et/ou équitable

COLLECTIVITÉ RESPONSABLE



Alimentation durable

En actions

- ✓ Dans le prolongement de l'objectif réglementaire « 50% de produits de qualité et durables, dont 20% de bio à horizon 2022 dans la restauration collective publique » de la loi EGALIM.
- ✓ En lien avec le Plan Alimentaire Territorial de l'Eurométropole.

Quelques chiffres

- Actuellement environ **40%** des produits sont d'origines durables (bio/local/équitable) dont **20%** de bio

Développer des modes de production et de consommation responsables



Périmètre de l'objectif

L'objectif concerne les marchés publics passés par la ville pour des prescriptions environnementales et/ou clauses sociales. L'objectif est visé en additionnant les parts de prescriptions environnementales et clauses sociales des différents marchés



64% de l'ensemble des marchés avec des prescriptions environnementales et/ou clauses sociales



80% de l'ensemble des marchés avec des prescriptions environnementales et/ou clauses sociales



COLLECTIVITÉ RESPONSABLE

Achats responsables

En actions

- ✓ Démarche achats responsables (charte, guide) en lien avec la loi AGEC* (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire).
- ✓ En perspective, la prise en compte des marchés dits « réservés » passés par la Ville de Metz avec des organismes de l'économie sociale et solidaire pour mesurer la part des marchés passés avec des entreprises de l'ESS.

*loi AGEC : LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Quelques chiffres

- En 2020, **25%** des **205** consultations prévoyaient des clauses environnementales et **5.5%** des clauses sociales (contexte de confinements).
- En 2019, **15.6%** de clauses environnementales et **35.7%** de clauses sociales.

Développer des modes de production et de consommation responsables



Périmètre de l'objectif

L'objectif concerne les événements organisés et accueillis par la Ville de Metz ayant une approche éco-responsable (affichage d'engagements concrets sur les déchets, l'énergie, l'accessibilité universelle, l'eau, l'alimentation...)

36



75% de manifestations organisées par la Ville avec des engagements écoresponsables



100% de manifestations organisées par la Ville avec des engagements écoresponsables



COLLECTIVITÉ RESPONSABLE

Éco-manifestations

En action

- ✓ Évènements d'ampleur comme Metz Plage, Marathon Metz Mirabelle, course la Messine, championnat de France de triathlon, fête de l'Ecologie, fête de la Mirabelle, festivals...

Quelques chiffres

- En 2020, annulation de la grande majorité des événements et manifestations en raison de la crise sanitaire et des confinements successifs.
- En 2021, la fête de l'Ecologie a été labellisée éco-manifestation via le dispositif régional EMERGE (Eco-Manifestations Réseau Grand-Est) de l'association Éco-manifestation Alsace.

Développer des modes de production et de consommation responsables



Le schéma de cohésion sociale fixera des objectifs dans ce domaine.

37

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



En actions

- ✓ Feuille de route sur l'ESS
- ✓ Projet des Frigos
- ✓ Marchés passés par la Ville de Metz avec des entreprises de l'ESS
- ✓ Territoire zéro chômeur de longue durée
- ✓ Territoire de Commerce équitable depuis 2012.

Quelques chiffres

- Une étude : Panorama de l'ESS a été réalisée en 2020 à l'échelle de l'Eurométropole, elle fixe à **12%** la part des emplois relevant de l'ESS sur le territoire (**15 400 emplois**), ce qui s'inscrit dans les moyennes habituellement constatées au niveau national et régional (entre **10 et 15%** suivant les territoires).



Périmètre de l'objectif
Territoire messin



100 nouvelles parcelles de jardins familiaux



200 nouvelles parcelles de jardins familiaux

CONSOMMATION RESPONSABLE



En actions

- ✓ Accroître l'offre en jardins familiaux et accentuer les contrôles pour tenter de répondre à la demande et réduire les temps d'attente d'une parcelle.
- ✓ Améliorer le niveau de service (accessibilité, accès à l'eau...)
- ✓ Les jardins familiaux de Metz sont dédiés à la culture potagère. L'objectif de ces équipements municipaux est de permettre un accès à une nourriture bon marché et de qualité (usage des pesticides interdit) aux familles bénéficiaires.
- ✓ La création de jardins partagés continuera en fonction des demandes formulées par les habitants regroupés en association porteuse de conventions.

Quelques chiffres

- 855 lots de de jardins familiaux
- 13 jardins partagés
- 13 associations porteuses de conventions jardins partagés

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5

→ Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)





Périmètre de l'objectif

L'objectif concerne la
plantation d'arbres et
arbustes à Metz



60 000 arbres et
arbustes plantés



100 000 arbres et
arbustes plantés

RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



En actions

- ✓ Politique de végétalisation de la ville par des budgets supplémentaires pour la plantation d'arbres.
- ✓ Programme de désimperméabilisation.
- ✓ Haies bocagères*, reconstitution de la trame verte et bleue**, forêt urbaine***
- ✓ Dans le cadre de sa réponse à l'appel à projets trame verte et bleue Grand Est, la Ville de Metz bénéficie d'une aide de l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour renforcer sa trame verte.

** Trame verte et bleue : la trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie

* Haies bocagères : une haie bocagère est une haie composée de plusieurs essences d'arbres et d'arbustes disposés en strates différenciées. Généralement, elle est constituée de végétaux locaux, indigènes, qui poussent sans souci et sont adaptés à la fois au climat et au sol de la région.

*** Forêt urbaine : la notion de forêt urbaine est née à la fin du XX^e siècle, désignant une forêt ou des boisements poussant dans une aire urbaine.

Quelques chiffres

- Début 2020, **12.5 km** linéaires de plantations ont été réalisés dans les quartiers de Metz Nord, Hauts de Vallières, Borny, Grange aux Bois et Magny. Plusieurs actions de plantation et de désimperméabilisation ont également été réalisées en cœur de ville.
- **26** sites à enjeu, sélectionnés par l'Aguram, qui ont fait l'objet de plantations. Plus de **4 000** arbres et arbustes ont ainsi été plantés à la fin de l'hiver 2020.
- Les essences plantées ont été sélectionnées via l'outil **SESAME** développé avec le CEREMA, pour s'adapter au mieux au contexte local.
- En 2020, la Ville de Metz possède **625** hectares d'espaces verts publics (soit **52 m²** par habitant), **9 000** arbres d'alignement et **23 000** arbres de parc.



Périmètre de l'objectif

L'objectif concerne les
services de la ville certifiés
ISO. L'enjeu de ces démarches
est, entre autres, de prévenir
et de maîtriser les risques
potentiels de pollution des
activités municipales sur
les milieux naturels et sur
l'environnement.



Maintenir les
certifications
environnementales
ISO pour les services
techniques de la Ville

PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES



En actions

- ✓ Pôles certifiés selon la norme ISO 14001 (certification environnementale) : Pôle bâtiments & logistique technique depuis 2006, Pôle parcs, jardins & espaces naturels certifié selon la norme ISO 14001 depuis 2017, et Pôle propreté urbaine depuis 2017.
- ✓ Le Pôle propreté urbaine est également certifié selon la norme ISO 9001 (certification qualité) depuis 2020.
- ✓ Divers labels et récompenses obtenus par les 3 pôles certifiés ISO : label « 4 fleurs » depuis 1992, label « Ecojardin » obtenu en 2021 pour les Jardins Jean-Marie Pelt (reconnaissance de la gestion écologique pratiquée), 3^{ème} ville verte de France en 2020 (classement UNEP), titre de « Meilleure grande ville pour la biodiversité 2019 », 5^{ème} étoile du label Eco-propre.

Quelques chiffres

- **3** pôles techniques représentant environ **580** agents et exerçant de nombreuses activités et divers métiers faisant l'objet de certifications et labels.



Périmètre de l'objectif
Territoire messin

42



Déployer une
politique sur la place
de l'animal dans la
Ville

PLACE DE L'ANIMAL DANS LA VILLE



En actions

- ✓ Programme partenarial de régulation des pigeons et corvidés.
- ✓ Campagnes de stérilisation de chats errants.
- ✓ Programme de développement des espaces sans laisses.
- ✓ Développement d'actions liées au bien-être animal dans le cadre de la trame verte et bleue et de la trame noire (préservation des écureuils, hérissons, oiseaux protégés, chiroptères).

Quelques chiffres

- 81 stérilisations de chats errants (en lien avec les campagnes de stérilisation) en 2020.
- 6 espaces sans laisse en 2020.
- 6 ha de surfaces d'éco-pâturages.
- 100 niochirs à mésange installés et 1 niochir à Faucon Pèlerin en 2020.
- 100 sites de présence de pigeons à Metz dont 65 sans nuisances, 25 avec nuisances avérées, et 10 avec nuisances modérées.



Périmètre de l'objectif

L'objectif concerne les écoles de la Ville de Metz où sont comptabilisés les coins nature et les actions de végétalisation dans les cours d'écoles



42% des écoles
disposent d'un Coin
de Nature et/ou
d'une végétalisation
des cours d'écoles



50% des écoles
disposent d'un Coin
de Nature et/ou
d'une végétalisation
des cours d'écoles

SENSIBILISATION À LA NATURE EN VILLE



43

En action

- ✓ Démarche de végétalisation et de désimperméabilisation des cours d'écoles, création de coins nature avec l'association CPN les Coquelicots.

Quelques chiffres

- 65 écoles accueillant environ 9 650 élèves.
- En 2020 : 9 coins nature dans les écoles.



Responsabilité sociétale de la Ville de Metz : l'évaluation en matière de développement durable

La responsabilité sociétale est la contribution volontaire des organisations au développement durable.

L'évaluation de la responsabilité sociétale d'une collectivité se base notamment sur ses démarches en faveur du développement durable ainsi que sur l'analyse de ses pratiques, son niveau d'intégration, ses résultats par rapport aux 5 finalités du développement durable et sa prise en compte des 17 objectifs de développement durable (ODD).

Dans cette logique, une démarche d'évaluation a été mis en œuvre, avec pour objectifs :

- La définition d'objectifs chiffrés à atteindre en 2026 et en 2030 en matière de transition écologique et solidaire ;
- La cohérence de la stratégie de responsabilité sociétale de la Ville de Metz au regard des ODD définis par l'ONU ;

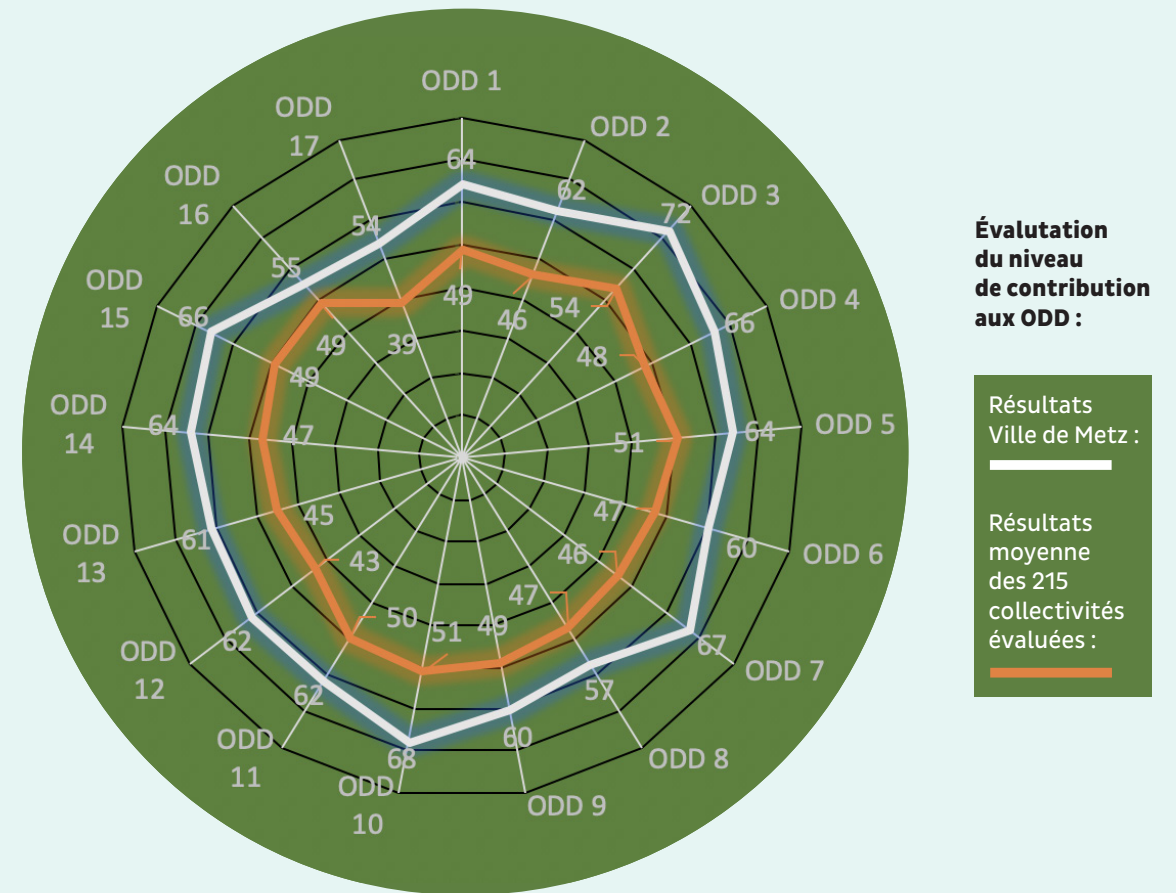
- La conformité réglementaire du rapport annuel développement durable ;

- L'évaluation et l'amélioration continue des politiques publiques au regard du développement durable.

Le baromètre Afnor de la performance publique, véritable outil de diagnostic, a été utilisé comme fil conducteur de l'évaluation du développement durable à Metz afin d'identifier des leviers d'actions et des indicateurs de suivi.

Au regard des résultats obtenus lors de cette évaluation, la Ville de Metz s'est vue décernée le 1^{er} prix des trophées de la performance durable lors des dernières assises nationales des cadres dirigeants des collectivités territoriales, événement baptisé Territorialis, et qui regroupaient plus de 250 collectivités concourant à ce titre.

Résultats du baromètre AFNOR de la performance publique pour la Ville de Metz en comparaison de l'ensemble des collectivités évaluées :



Ces scores par ODD sont issus d'une auto-évaluation par les services de la Ville vérifiée par le cabinet Interactions Durables, partenaire et évaluateur de l'Afnor.

Il en ressort des scores systématiquement supérieurs à la moyenne des collectivités qui utilisent le Baromètre de la performance publique (environ 215 en auto-évaluation) et des politiques thématiques majoritairement bien structurées qui donnent à la Ville de Metz une bonne capacité à contribuer aux ODD. Ces scores illustrent la bonne prise en compte des

enjeux de développement durable et donc les moyens mis en œuvre par la Ville mais pas l'atteinte systématique des résultats visés.

Pour cela, une base d'indicateurs de suivis, déclinés des ODD, a été constituée.

Il s'agit d'un cadre de référence incontournable pour redéfinir et structurer des objectifs chiffrés de la politique de transition écologique et solidaire, suivre les progrès dans le temps et se comparer à d'autres collectivités lorsque les indicateurs sont publics.

GLOSSAIRE

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- Afnor : Association française de normalisation
- Alec du pays messin : Agence locale de l'énergie et du climat du pays messin
- BBC : Bâtiment basse consommation
- BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- CALM : Centre d'amélioration du logement de la Moselle
- CCAS : Centre communal d'action sociale
- CEE : Certificats d'économie d'énergie
- CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CLS : Contrat local de santé
- CPN Les coquelicots : Connaître et protéger la nature Les coquelicots
- EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant
- EEDD : Education à l'environnement et au développement durable
- EMERGE : Eco-Manifestations Réseau Grand-Est
- ESS : Economie sociale et solidaire
- FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- GES : Gaz à effet de serre
- GWh : Gigawatt par heure
- GUSP : Gestion urbaine et sociale de proximité
- HQE : Haute qualité environnementale
- HVE : Haute valeur environnementale
- IPP : Incapacité permanente partielle
- IRVE : Infrastructure de recharge pour véhicules électriques
- ISO : Organisation internationale de normalisation
- MJC : Maison de la jeunesse et de la culture
- ODD : Objectifs de développement durable
- ONU : Organisation des nations unies
- OPAH : Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
- PAT : Plan alimentaire territorial
- PCAET : Plan climat air énergie territorial
- PEdT : Projet éducatif territorial
- PDA : Plan de déplacements d'administration
- PDU : Plan de déplacement urbains
- PSE : Paiement pour services environnementaux
- QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville
- RQTH : Reconnaissance qualité travailleur handicapé
- RSO : Responsabilité sociétale des organisations
- SARE : Service d'accompagnement à la rénovation énergétique
- SERM : Syndicat des eaux de la région messine
- SESAME : Services écosystémiques rendus par les arbres modulés selon l'essence
- TAMM : Transports de l'agglomération de Metz Métropole
- TCO2 ou TeqCO2 : Tonne équivalent CO2
- TVB : Trame verte et bleue
- UEM : Usine d'électricité de Metz
- UNEP : Union nationale des entrepreneurs du paysage
- VL : Véhicule léger
- ZAC : Zone d'aménagement concertée

Notes

Rapport 2020 sur la situation
de la Ville de Metz en matière de

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE



Conception

Mission transition écologique et solidaire / Ville de Metz

Réalisation

Communication interne / Ville de Metz

Photos & Illustrations

Photographe / Ville de Metz / Freepik

Impression Reprographie / Ville de Metz

Date Décembre 2021



Brochure imprimée sur du papier labellisé
FSC Mixte. La labélisation FSC Mixte du papier
garantit une fabrication à partir de matières
recyclées et de fibres de bois issues de forêts
gérées de manière responsable.